

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :
Autorisation de
Programme et Crédits
de Paiement (AP/CP)
2026 – Relocalisation du
conservatoire de danse
et de théâtre

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida
LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie
CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) 2026 – RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THÉÂTRE

- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;
- Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992, prévoyant la possibilité pour les communes de voter des autorisations de programme ;
- Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997, précisant les modalités d'application des autorisations de programme / crédits de paiement ;
- Vu les articles L1612-1, L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- Vu la délibération n°251219_19 du Conseil Municipal de THIERS, en date du 19/12/2025, relative à la dernière mise à jour de l'AP/CP de cette opération ;
- Considérant le caractère pluriannuel de certaines opérations ;
- Considérant les objectifs de ces opérations ;
- Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidés par le Conseil Municipal ;
- Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du Conseil Municipal ;

Relocalisation du Conservatoire de Danse et de Théâtre																		
Opération 0526																		
Coût total opération:			2 355 948,13 €			TTC												
Autorisation de programme votée :			2 355 948,13 €			TTC												
Subventions accomplies :			DETR / DSIL			150 000,00 €			DETR 26									
			Fonds Vert			150 000,00 €			Axe 3 - Fonds triche ?									
			Région AURA			200 000,00 €			Contrat Région Ville									
Total Sub. Escomptées						500 000,00 €												
Affectation comptable	Budget prévisionnel de l'opération	Réalisations antérieures hors Apcp	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Réalisations 2023	Réalisations 2024	Réalisations 2025	TOTAL REALISE AU 31/12/2025	Solde de l'opération à réaliser	2026	2027	2028	2029	2030	2031	TOTAL
Dépense : Chapitre 23	2 355 948,13 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 251,84 €	51 111,60 €	62 363,44 €	2 293 584,69 €	73 845,51 €	492 000,00 €	863 869,09 €	863 869,09 €	- €	- €	2 355 948,13 €
Dépense : Chapitre 21 foncier	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recette : Chapitre 13	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Recette : Autofinancement	1 970 953,12 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	11 251,84 €	50 069,32 €	61 321,16 €	1 909 631,96 €	66 133,41 €	479 885,22 €	783 161,41 €	722 160,01 €	- 141 709,09 €	- 141 709,09 €	1 970 953,12 €
Recette : FCTVA	384 995,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 042,28 €	1 042,28 €	383 952,73 €	7 713,10 €	12 113,78 €	80 707,63 €	141 709,09 €	- €	- €	384 995,01 €
Solde opération	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX) :

- Approuve l'autorisation de programme et crédits de paiement – Relocalisation du Conservatoire de danse et de théâtre ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,


Stéphane RODIER

